



Président : M. Imre HOLLAI (Hongrie).

POINT 33 DE L'ORDRE DU JOUR

Politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain
(suite*) :

- a) Rapport du Comité spécial contre l'*apartheid*;
- b) Rapport du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre l'*apartheid* dans les sports;
- c) Rapports du Secrétaire général

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais d'abord attirer l'attention des membres de l'Assemblée générale sur le rapport de la Commission politique spéciale figurant au document A/37/598. Puis-je estimer que l'Assemblée générale prend note de ce rapport ?

Il en est ainsi décidé (décision 37/405).

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais proposer que la liste des orateurs sur ce point soit close demain, mercredi 10 novembre, à midi. Si je n'entends pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Il en est ainsi décidé.

3. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : J'invite maintenant le Rapporteur du Comité contre l'*apartheid*, M. Charles, de Haïti, à présenter le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid*.

4. M. CHARLES (Haïti), Rapporteur du Comité spécial contre l'*apartheid* : J'ai l'honneur de présenter les rapports du Comité spécial contre l'*apartheid*.

5. Selon la résolution 36/172, le Comité spécial soumet à l'attention de l'Assemblée générale son rapport annuel [A/37/22], un rapport spécial sur les faits survenus récemment dans les relations entre Israël et l'Afrique du Sud [A/37/22/Add.1] et un autre rapport spécial sur l'activité des syndicats contre l'*apartheid* en Afrique du Sud [A/37/22/Add. 2].

6. Le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* à la trente-septième session de l'Assemblée générale contient une vue d'ensemble des activités du Comité spécial, des conclusions et recommandations, les derniers développements survenus en Afrique du Sud pour la période concernée et une liste de documents établis par le Comité spécial.

7. Je voudrais particulièrement attirer votre attention sur les conclusions et recommandations contenues dans ce rapport. A cet égard, j'aimerais sou-

ligner que, dès sa création, le Comité spécial a toujours soutenu que l'imposition à l'encontre de l'Afrique du Sud des sanctions globales et obligatoires prévues au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies constitue le moyen le plus sûr, le plus efficace et le plus pacifique qui s'offre à la communauté internationale pour aboutir à l'élimination de l'*apartheid*.

8. Il a de façon répétée attiré l'attention de l'Assemblée générale sur la responsabilité des États qui continuent à collaborer avec le régime de Pretoria. Le peuple opprimé de l'Afrique du Sud et son mouvement de libération ont constamment réitéré que les sanctions réclamées seraient l'assistance internationale la plus appropriée à leur juste lutte.

9. L'Assemblée générale, le 17 décembre 1981, sur la recommandation du Comité spécial, a proclamé 1982, dans sa résolution 36/172 B, Année internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud afin d'amener les gouvernements qui ne l'ont encore fait, à cesser toutes formes de collaboration avec le régime d'*apartheid*. Comme relaté dans la première partie du rapport, le Comité spécial a mené une campagne active pour la célébration de l'Année internationale. Il considère toutefois essentiel que la continuation du programme d'activités de l'Année internationale aille au-delà de 1982. Il a donc recommandé que l'Assemblée générale prenne les dispositions nécessaires à ce sujet.

10. En outre, la résistance chaque jour plus acharnée du peuple face à la répression accrue du régime raciste sud-africain a conduit le Comité spécial à solliciter une augmentation de l'aide tant humanitaire qu'éducationnelle, politique et autres en faveur du peuple opprimé de l'Afrique du Sud et de son mouvement de libération. Il a fait part de sa satisfaction aux nombreux gouvernements, organisations et particuliers pour l'assistance apportée soit directement aux mouvements de libération reconnus par l'Organisation de l'unité africaine [OUA], soit par le biais des Nations Unies ou d'autres sources.

11. Enfin, le Comité spécial croit essentiel, vu la grave situation qui prévaut en Afrique australe, de renforcer ses activités afin d'accélérer l'éradication de l'*apartheid* grâce à l'action coordonnée des gouvernements, organisations et particuliers.

12. Dans son premier rapport touchant les derniers développements dans les relations entre Israël et l'Afrique du Sud, le Comité spécial contre l'*apartheid* avait appelé l'attention de l'Assemblée générale sur la collaboration croissante de ces deux pays sur les plans militaire, nucléaire, politique, économique et autres. En fait, ceci remonte principalement à la visite effectuée en Israël en 1976 par le Premier Ministre sud-africain, M. B. J. Vorster, et à la signature

* Reprise des débats de la 40^e séance.

d'une série d'accords entre Israël et le régime sud-africain. Une telle collaboration constitue un handicap certain aux efforts de la communauté internationale pour l'élimination totale de l'*apartheid* et un encouragement au régime raciste d'Afrique du Sud à persister dans sa politique criminelle. Elle est également un acte hostile au peuple d'Afrique du Sud, à l'Afrique tout entière et elle met, sans nul doute, en péril la paix et la sécurité internationales.

13. Le présent rapport couvre les événements survenus depuis la présentation du dernier rapport en septembre 1981.

14. Dans son second rapport spécial sur l'action des syndicats contre l'*apartheid* en Afrique du Sud, le Comité spécial s'est particulièrement attaché à l'action syndicale contre l'*apartheid* en fonction du renforcement de la résistance des syndicats noirs en Afrique du Sud, de la brutale répression contre leurs leaders et du rôle crucial des organisations syndicales à travers le monde dans la campagne pour l'élimination de l'*apartheid*. Le Comité spécial a tenu des consultations avec des organisations syndicales tant nationales qu'internationales en vue d'encourager la coordination efficace de leurs efforts pour une plus grande solidarité avec les travailleurs opprimés de l'Afrique du Sud. Ceci fait suite à la requête formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 36/172 H, du 17 décembre 1981, demandant au Comité spécial de prendre des dispositions pour que soit organisée en 1982 une conférence internationale des syndicats sur des sanctions contre l'Afrique du Sud. Dans le rapport, le Comité spécial résume la situation des syndicats noirs en Afrique du Sud ainsi que les résultats des consultations touchant l'organisation de ladite conférence.

15. En conséquence, le Comité spécial fait les recommandations suivantes : permettre au Comité spécial d'organiser en 1983, conformément au présent rapport, la "Conférence internationale des syndicats pour des sanctions et d'autres mesures contre le régime d'*apartheid* en Afrique du Sud"; prévoir des dispositions financières adéquates pour les travaux préparatoires et la tenue de la Conférence; et faire appel à tous les gouvernements et organisations pour qu'ils apportent leur soutien au mouvement syndical noir d'Afrique du Sud.

16. En conclusion, je voudrais exprimer la profonde gratitude du Comité spécial au Secrétaire général pour son intérêt soutenu aux travaux du Comité. J'en profite aussi pour faire part de sa grande satisfaction à tous les États qui ont apporté leur support aux travaux du Comité et aux mouvements de libération d'Afrique du Sud, l'African National Congress d'Afrique du Sud [ANC] et le Pan Africanist Congress of Azania [PAC], ainsi qu'aux institutions spécialisées des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales. Ces remerciements s'adressent enfin au Directeur du Centre contre l'*apartheid*, M. Enuga S. Reddy, au secrétariat du Comité spécial et à tous les autres membres du Centre contre l'*apartheid* pour le dévouement et l'efficacité dont ils ont toujours fait montre dans l'accomplissement de leur tâche.

17. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : J'invite maintenant le Rapporteur du Comité spécial

pour l'élaboration d'une convention internationale contre l'*apartheid* dans les sports, M. Neil, de la Jamaïque, à présenter le rapport du Comité spécial.

18. M. NEIL (Jamaïque), Rapporteur du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre l'*apartheid* dans les sports (*interprétation de l'anglais*) : Au nom du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre l'*apartheid* dans les sports, j'ai l'honneur de présenter le rapport du Comité [A/37/36].

19. Il y a cinq ans, l'Assemblée générale a adopté la résolution 32/105 M, par laquelle elle a notamment chargé le Comité spécial de rédiger une convention internationale afin d'élargir et de raffermir la campagne contre l'*apartheid* dans les sports. Les résultats des efforts du Comité spécial apparaissent dans l'annexe jointe à son rapport, où figure le texte d'un projet de convention.

20. Les projets d'articles sont destinés à renforcer l'action nationale en vue d'écarter toute pratique d'*apartheid* dans les sports et à l'exclure des compétitions sportives internationales. Les articles 2 à 9 envisagent un certain nombre de mesures préventives et coercitives destinées à être appliquées par les États pour faire en sorte que leurs ressortissants s'abstiennent de participer à un sport marqué par l'*apartheid*. Ces mesures visent en premier lieu à supprimer toute assistance, à refuser l'utilisation d'installations publiques et l'attribution de visas et à expulser des associations internationales les organismes sportifs marqués par l'*apartheid*. Lors de la rédaction de ces articles, il a été tenu dûment compte des limites constitutionnelles pouvant restreindre l'action menée par les gouvernements dans le domaine des activités sportives mais, en même temps, tout a été fait pour que la politique contre l'*apartheid* dans les sports trouve une expression concrète.

21. Quant aux mesures à adopter à l'égard des non-ressortissants qui participent à des épreuves sportives marquées par l'*apartheid*, le Comité spécial n'a pu, jusqu'à présent, se mettre d'accord sur une formule. L'année dernière, le Groupe de travail du Comité a envisagé un certain nombre de mesures destinées à surmonter les divergences de vues sur les principes de l'action à envisager contre les parties tierces. Certaines délégations estiment que de telles mesures sont essentielles pour parvenir à la rédaction d'une convention efficace qui permettrait de faire progresser la campagne contre l'*apartheid* dans les sports. D'autres délégations, au sein du Comité, estiment au contraire que ces mesures compliqueraient la mise en œuvre de cette convention et ont exprimé également des réserves fondées sur des considérations juridiques et politiques. Bref, malgré les efforts poursuivis, aucune formule de consensus n'a pu être retenue par le Comité en ce qui concerne les dispositions de l'article 10 du projet de convention.

22. A cet égard, et cela vaut pour d'autres dispositions de la convention, le Comité spécial est conscient de la nécessité d'élargir ses consultations et, dans cet esprit, s'est entretenu avec des personnalités et des organisations sportives dans le cadre de la convention proposée. Il a également été dûment tenu compte des vues exprimées au cours des débats de l'Assemblée générale et dans les réponses écrites

faites par les États Membres en vertu de la résolution 35/206 M de l'Assemblée générale.

23. Il ressort clairement du rapport du Comité spécial que ce dernier est sur le point de terminer son mandat. Un projet de convention a été préparé qui a fait l'objet d'un accord, à l'exception des dispositions d'un seul article. Le Comité spécial estime que des débats et des négociations ultérieurs lui permettront de parvenir à un texte concerté. J'attire donc l'attention de l'Assemblée générale sur la recommandation figurant au paragraphe 18 du rapport aux termes duquel le Comité spécial demande le renouvellement de son mandat, afin de pouvoir continuer ses travaux et soumettre un projet de convention à l'Assemblée générale, lors de sa trente-huitième session.

24. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à M. Maitama-Sule, du Nigéria, président du Comité spécial contre l'apartheid.

25. M. MAITAMA-SULE (Nigéria), Président du Comité spécial contre l'apartheid (*interprétation de l'anglais*) : Depuis maintenant 30 ans, l'Assemblée générale débat du problème de l'apartheid en Afrique du Sud. Chaque année, elle constate une détérioration de la situation dans ce pays, le durcissement et l'intensification de la domination et de l'exploitation raciste, l'escalade de la répression contre les Noirs et tous les adversaires de l'apartheid, l'angoisse éprouvée par les hommes, les femmes et les enfants noirs, leur résistance au régime et la répression violente contre tous ceux qui s'opposent à l'injustice.

26. Elle a vu l'apartheid aller du génocide à l'intérieur des frontières nationales à toute l'Afrique australe où il a semé la mort et la destruction. Les documents de l'Assemblée et du Comité contiennent de multiples exemples des crimes perpétrés par le régime d'apartheid ainsi que de l'héroïque résistance du peuple sud-africain à la domination raciste.

27. La question relative à l'Afrique du Sud est claire. Il s'agit d'une lutte entre les forces du racisme et ceux qui recherchent la liberté, l'égalité et la démocratie. Le choix qui s'offre à l'Organisation, à tous les gouvernements, aux organisations et aux hommes et femmes dotés d'une conscience rigoureuse est très clair : ne pas coopérer avec le régime maléfique de l'Afrique du Sud et être solidaires de ceux qui luttent pour la liberté. Il est temps que ceux qui sont restés dans l'expectative, ceux qui professent leur haine du racisme et tirent profit en même temps de leur complicité avec ces fléaux fassent leur choix et soient contraints de choisir.

28. Le premier Congrès panafricain, qui s'est tenu à Londres en 1900, déclarait : "Le problème du xx^e siècle est celui de la ligne de séparation des couleurs — la relation existant entre les races plus sombres et plus claires en Asie, en Afrique, en Amérique et dans les îles." Etant donné que les puissances du monde n'ont pas voulu entendre cet avertissement, qu'elles se sont opposées à toute tentative d'éliminer la domination coloniale et raciste et qu'elles n'ont pas réussi à détruire cette "ligne de séparation des couleurs", le monde a été le théâtre de nombreux conflits aux conséquences désastreuses. L'Europe elle-même a été dévastée par le racisme nazi au cours

de la seconde guerre mondiale. Les Nations Unies ont vu le jour à la suite de cet holocauste, avec la détermination de "proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droit des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites".

29. L'Organisation a été saisie du problème de la domination raciste en Afrique du Sud peu après sa création, à la suite d'une plainte du Gouvernement de l'Inde, en 1946. Elle s'est engagée à appuyer pleinement le peuple sud-africain dans sa lutte pour éliminer la tyrannie raciste et instaurer un Etat démocratique. L'Assemblée a, en fait, reconnu la grande contribution du mouvement de libération nationale de l'Afrique du Sud à la réalisation des buts de l'Organisation des Nations Unies. En 1975, elle a proclamé que les Nations Unies et la communauté internationale avaient une responsabilité toute particulière à l'égard du peuple opprimé de l'Afrique du Sud et de son mouvement de libération nationale et à l'égard de tous ceux qui sont emprisonnés, assignés à résidence ou exilés en raison de leur lutte contre l'apartheid.

30. L'engagement des Nations Unies à la lutte pour la liberté et la dignité de l'homme en Afrique du Sud est un engagement total et sans équivoque. Cette lutte est la nôtre car l'apartheid en Afrique du Sud constitue une grave offense à la civilisation humaine et un défi moral inacceptable à l'égard de toute l'humanité.

31. A cette occasion, je voudrais rendre hommage au mouvement de libération nationale de l'Afrique du Sud, un des mouvements les plus importants et les plus légitimes de ce siècle, qui a inspiré non seulement les peuples du reste de l'Afrique mais également ceux des terres lointaines, de l'Inde aux Etats-Unis d'Amérique. En dépit des brutalités, voire des massacres commis par un régime qui prétend représenter la civilisation européenne chrétienne, ce mouvement n'a jamais cessé de défendre cet idéal d'une société non raciale dans laquelle tous les peuples, y compris ceux d'origine européenne, jouiraient de droits égaux. Contrairement au régime minoritaire qui est le seul à faire fi de la Déclaration universelle des droits de l'homme, ce mouvement de libération a inscrit la Déclaration sur sa bannière. Même lorsqu'il a été obligé de recourir à la lutte armée, il a souscrit aux conventions de Genève sur les principes du droit humanitaire et a soigneusement choisi ses objectifs pour éviter de blesser des civils innocents. Il mérite notre respect et notre soutien indéfectible dans sa juste lutte au service des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies.

32. Il y a plus de 70 ans, quand le Mahatma Gandhi menait sa campagne de résistance non violente contre le racisme en Afrique du Sud, le grand écrivain russe, Léon Tolstoï, lui a écrit ce qui suit :

"Vos activités au Transvaal, qui nous semble être situé au bout du monde, sont le travail le plus essentiel et le plus important de tout ce qui est maintenant fait dans le monde. Non seulement toutes les nations du monde chrétien y participeront mais aussi le reste du monde."

Aujourd'hui, les Nations Unies participent à cette lutte, de même que le mouvement des pays non alignés, l'OUA et d'autres organisations internationales.

33. La grande majorité des gouvernements nationaux, les municipalités et les autorités locales, les syndicats, les organisations religieuses, tous les mouvements de jeunesse et d'étudiants de même que nombre d'organisations et institutions publiques ont accepté le défi moral posé par la situation en Afrique du Sud.

34. A la 56^e séance plénière, nous avons pu entendre d'éminents dirigeants de ce grand mouvement de solidarité avec la lutte pour la liberté en Afrique du Sud nous dire que la communauté internationale n'avait pu mener à bien ses efforts en vue d'éliminer l'*apartheid*.

35. En fait, la crise en Afrique du Sud et en Afrique australe a pris des proportions plus graves encore. Dans sa détermination de déposséder et même de dénationaliser la majorité africaine autochtone, le régime raciste a encore intensifié ses mesures de terreur à l'encontre de la population. Au cours de l'année dernière seulement, nombre de syndicalistes, de dirigeants de collectivités, d'étudiants, etc., ont été brutalement torturés en prison et plusieurs patriotes sont morts à la suite de ces tortures.

36. Oscar Mpetha, dirigeant syndicaliste âgé de 73 ans, est emprisonné depuis plus de deux ans. Il risque la peine de mort à la suite d'un procès auquel il n'a même pas pu assister en raison de son mauvais état de santé. Six jeunes combattants de la liberté ont été condamnés à la peine capitale et attendent d'être exécutés. La moitié des étudiants de Fort Hare University ont été expulsés pour s'être opposés au régime monstrueux instauré dans le bantoustan du Ciskei. En ce moment même, des milliers d'Africains sont arrêtés au Cap et déportés vers les bantoustans où la faim les attend.

37. Le régime de Pretoria mène une guerre dans le territoire international de la Namibie et occupe des dizaines de milliers de kilomètres carrés dans l'Etat indépendant de l'Angola. Il s'est engagé dans la subversion et la déstabilisation au Mozambique, au Zimbabwe et au Lesotho, faisant de nombreuses victimes et causant des dommages matériels énormes à l'économie de ces nations nouvellement indépendantes. Les agents de ce régime ont participé à l'invasion mercenaire des Seychelles et à l'assassinat de patriotes sud-africains vivant dans des Etats indépendants.

38. Nous pleurons la mort, en détention, de Neil Aggett, jeune médecin et syndicaliste; celle d'Ernest Dipale, étudiant africain, qui a péri dans les cachots de l'*apartheid*; celle de Mme Ruth First, humaniste et écrivain, assassinée; enfin, celle de tant d'autres Sud-Africains disparus en exil. Noirs ou Blancs, hommes ou femmes, ce sont les martyrs de la lutte pour une Afrique du Sud démocratique.

39. C'est presque chaque jour que les crimes du régime de Pretoria viennent nous rappeler que nous n'avons pas encore fait assez pour honorer les obligations de cette Organisation. Vingt ans après que cette auguste Assemblée eut demandé que des sanctions soient prises contre le régime raciste de l'Afrique du Sud, nous n'avons toujours pas réussi à convaincre

quelques gouvernements puissants et nombre de sociétés transnationales d'arrêter leur collaboration avec l'*apartheid*. Ils continuent de soutenir le régime de Pretoria dans son mépris du monde et de saper, ce faisant, la crédibilité de l'Organisation.

40. Même l'embargo obligatoire sur les armements à l'encontre de l'Afrique du Sud n'est ni mis en œuvre ni contrôlé véritablement. L'Afrique du Sud a pu se procurer la technologie et les éléments nécessaires au développement de son industrie de l'armement. Elle a acquis ou construit huit corvettes lance-missiles depuis que l'embargo obligatoire sur les armements a été décidé. Elle possède un nouveau canon G-5 très puissant. Elle a même essayé d'exporter des équipements militaires.

41. Au lieu de durcir l'embargo, le Gouvernement des Etats-Unis a choisi de relâcher ses restrictions à l'égard de sa coopération militaire et nucléaire avec l'Afrique du Sud. Il y a quelques semaines à peine, on a appris que 2 500 aiguillons donnant des décharges électriques avaient été exportés des Etats-Unis par l'Afrique du Sud, par l'intermédiaire d'une société de holding, la Bonuskor, qui a organisé toute l'industrie aéronautique militaire du régime raciste.

42. Une affaire récemment portée en justice à Londres a révélé les expéditions illégales de matériel militaire à l'Afrique du Sud faites depuis plusieurs années, directement ou par l'intermédiaire d'une société de Zurich. La collaboration économique avec l'Afrique du Sud continue d'augmenter en dépit des nombreuses résolutions de l'Assemblée générale.

43. A ce propos, nous ne pouvons manquer de dire combien nous déplorons la décision prise par le Fonds monétaire international [FMI] la semaine dernière, visant l'octroi d'un crédit de plus d'un milliard de dollars au régime sud-africain, au mépris de la résolution 37/2 adoptée par l'Assemblée le 21 octobre. Ce crédit équivaut au montant annuel du coût des opérations militaires de l'Afrique du Sud dans le Territoire de la Namibie dont la responsabilité a été assumée par les Nations Unies. Il est absurde, pour ne pas dire plus, que ce soit une institution du système des Nations Unies qui finance le régime de Pretoria, lequel est en guerre avec les Nations Unies.

44. L'argument a été avancé selon lequel l'Afrique du Sud a le droit de bénéficier de crédits en vertu des dispositions de l'Accord du FMI. En aucun cas on ne pourrait les lui refuser. C'est là un argument que nous n'acceptons pas. Nous demandons aux membres du FMI, et plus particulièrement aux puissances occidentales qui sont majoritaires au FMI grâce à un système de votes pondérés, d'exclure immédiatement l'Afrique du Sud du FMI afin que cet organisme ne finance plus ce régime raciste. Le crédit du FMI vient d'ailleurs s'ajouter aux prêts énormes consentis à l'Afrique du Sud par des banques et des institutions financières de certains pays occidentaux.

45. Le Centre contre l'*apartheid* a publié, le mois dernier, un rapport montrant que l'Afrique du Sud avait obtenu au moins 2,75 milliards de dollars sous forme de prêts bancaires entre le 1^{er} janvier 1979 et le 31 juillet 1982. Le montant de ces prêts a beaucoup augmenté cette année; il équivaut à 897 millions de dollars pour la période allant de janvier à juillet.

46. D'après le *Rand Daily Mail* du 5 octobre 1982, des sociétés publiques et privées sud-africaines avaient emprunté, du début de l'année à septembre, plus de 2 milliards de dollars sur les marchés étrangers de capitaux, soit près de quatre fois plus que la somme empruntée pour toute l'année dernière.

47. En outre, d'après le dernier bulletin de la South African Reserve Bank, il y a eu en Afrique du Sud une entrée de capitaux à long terme, d'un montant de 600 millions de rands, au cours des six premiers mois de cette année.

48. Le régime d'Afrique du Sud non seulement n'est pas frappé d'ostracisme par les principales puissances occidentales et leurs sociétés transnationales mais encore jouit-il d'un statut privilégié dans la fourniture de capitaux et de techniques que les pays en développement se voient refuser. Les Blancs sud-africains jouissent même d'un statut privilégié dans l'octroi libéral de visas de la part de plusieurs pays occidentaux qui, en revanche, ont imposé dans ce domaine de sévères restrictions à l'égard de ressortissants de pays africains et asiatiques indépendants.

49. Cette année a été proclamée par l'Assemblée générale "Année internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud". Le Comité spécial a pris diverses initiatives pour favoriser la célébration de l'Année internationale, comme en témoigne le rapport présenté à l'Assemblée générale. En tant que Président du Comité spécial, je me suis rendu en mission auprès de divers pays occidentaux, en France, aux Pays-Bas, dans les pays scandinaves et au Royaume-Uni, pour leur demander de coopérer à l'action internationale contre l'*apartheid* et leur réponse à cet égard m'a encouragé. J'ai visité plusieurs pays producteurs de pétrole au Moyen-Orient et j'ai reçu des assurances de coopération dans les efforts qui sont faits pour contrôler et renforcer l'embargo sur le pétrole contre l'Afrique du Sud.

50. Le Comité spécial a organisé à Manille du 24 au 26 mai 1982 la Conférence régionale pour une action contre l'*apartheid* en Asie, qui a solennellement déclaré que "la cause du peuple opprimé de l'Afrique du Sud et de Namibie est celle des gouvernements et des peuples d'Asie et d'Océanie — de même que celle des gouvernements et des peuples d'Afrique — et en fait de toute la communauté internationale" [voir A/37/265]. Cet engagement solennel m'a été personnellement confirmé par les chefs d'Etat ou de gouvernement des Philippines, de l'Indonésie et de l'Inde.

51. Le Comité spécial a également organisé du 17 au 19 mai la Conférence internationale sur les femmes et l'*apartheid* dans l'édifice du Parlement européen à Bruxelles, à laquelle ont participé de nombreuses organisations et éminentes dirigeantes. Il a parrainé une importante conférence à Londres, du 11 au 13 mars, sur le thème "Afrique australe : il est temps de choisir", présidée par l'archevêque Trevor Huddleston et à laquelle ont participé le Vice-Président du Nigéria et plusieurs autres éminents dirigeants. Il a organisé un colloque sur l'histoire de la résistance contre l'occupation, l'oppression et l'*apartheid* en Afrique du Sud et a lancé une campagne publicitaire sur cette lutte. Le comité a favorisé une campagne mondiale pour la libération de Nelson Mandela et de tous les autres prisonniers politiques.

52. Nous avons été encouragés par la mobilisation croissante d'hommes et de femmes de conscience de par le monde pour promouvoir la solidarité avec la lutte pour la libération en Afrique du Sud.

53. C'est avec une grande satisfaction que nous avons noté la récente décision prise par l'Alliance réformée mondiale d'exclure les deux églises réformées en Afrique du Sud, réservées aux Blancs, tant qu'elles ne rejettent pas l'hérésie que constitue l'*apartheid*.

54. Je félicite les villes du Royaume-Uni qui, à l'exemple de Sheffield, se sont déclarées des zones anti-*apartheid*.

55. Je salue les décisions de la Fédération des jeux du Commonwealth, et celles du Canada, des Pays-Bas et de la Suède, de renforcer le boycottage de l'*apartheid* dans le domaine sportif.

56. Je rends hommage à plusieurs éminentes personnalités des milieux sportif et culturel qui ont refusé de se laisser séduire par les sommes d'argent et les avantages fabuleux qui leur ont été offerts par le régime d'*apartheid*, montrant par là qu'ils restaient attachés à leurs principes. Ces manifestations de solidarité internationale s'ajoutent à la mobilisation croissante du peuple sud-africain — travailleurs et étudiants, personnalités religieuses et journalistes, femmes et même enfants — dans la résistance déterminée qu'il oppose à l'*apartheid* en dépit de la terreur déchainée par ce régime. Ces milieux font preuve d'un esprit indomptable et exigent une action internationale.

57. J'ai pris note avec une grande satisfaction que cette résistance reflète la ferme unité de tous les noirs opprimés et qu'elle est une source d'inspiration pour nombre d'hommes et de femmes blancs de conscience qui se sont ralliés à la lutte. Je dois également féliciter les combattants de la liberté de l'African National Congress d'Afrique du Sud pour leur lutte héroïque armée en faveur de la lutte du peuple.

58. La mobilisation croissante du peuple sud-africain dans la lutte contre l'*apartheid* et des gouvernements et des peuples à l'étranger en solidarité avec cette lutte exige et rend possible un assaut final contre l'*apartheid*. Il faut blâmer ceux qui sacrifient les principes à des intérêts financiers égoïstes. Si la communauté internationale ne se montre pas à la hauteur de la situation maintenant, nous courons le grave danger de voir le régime raciste, armé jusqu'aux dents et en possession de la capacité nucléaire, plonger toute la région dans un conflit horrible.

59. Nous devons assurer la pleine application et le renforcement de l'embargo obligatoire sur les armes contre l'Afrique du Sud; il faut mettre fin à toute collaboration dans le domaine nucléaire avec l'Afrique du Sud; il faut donner effet à un embargo obligatoire et efficace sur le pétrole contre l'Afrique du Sud; il faut mettre fin aux prêts et aux investissements en Afrique du Sud et adopter des sanctions économiques globales; il faut procéder à un boycottage complet de l'Afrique du Sud dans les domaines culturel et sportif et fournir toute l'assistance nécessaire au peuple opprimé de l'Afrique du Sud et à son grand mouvement de libération nationale.

60. Comme l'a fait remarquer l'archevêque Trevor Huddleston à la 56^e séance, être contre les sanctions c'est être pour l'*apartheid*. Le monde doit faire le bon choix et le faire maintenant.

61. Comme le Comité spécial l'a souligné l'année dernière, la grande majorité des Etats et de l'humanité est non seulement attachée à la libération de l'Afrique du Sud mais est désireuse de contribuer à cet objectif même au prix de sacrifices importants. Il a ajouté :

“les gouvernements et organisations qui ont donné leur adhésion ont le pouvoir, individuellement et collectivement, de prendre des mesures efficaces contre le régime d'*apartheid* et d'aider le mouvement de libération nationale de l'Afrique du Sud. Ils ont aussi le pouvoir d'accuser les quelques Etats récalcitrants à choisir entre la collusion avec l'*apartheid* et une véritable coopération internationale. “Le renforcement de leur action concertée est donc un élément essentiel de l'action internationale contre l'*apartheid*”.

62. Conformément aux paroles du regretté Martin Luther King, nous devons forger une alliance internationale des peuples et des nations contre le racisme.

63. A ce propos, je fais appel aux rares puissances occidentales et autres puissances qui continuent de s'opposer aux sanctions contre l'Afrique du Sud. Je m'adresse plus particulièrement aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. Nous n'acceptons pas leur argument selon lequel la collaboration avec le régime de Pretoria et les profits tirés de l'*apartheid* peuvent aider à amener des changements positifs en Afrique du Sud. Une alliance avec l'*apartheid* et le racisme ne saurait être constructive. Nous rejetons la propagande dont font l'objet de prétendues réformes, propagande colportée par le régime d'*apartheid* dans une campagne publicitaire coûteuse, et dont se font l'écho certaines puissances occidentales.

64. Les mesures unilatérales du régime raciste n'auront aucune valeur tant que les dirigeants du peuple sont emprisonnés, frappés de mesures restrictives, ou exilés et tant que la répression se poursuit. L'Organisation des Nations Unies a clairement défini les conditions préalables de base à une solution pacifique en Afrique du Sud : premièrement, libérer Nelson Mandela et tous les autres prisonniers politiques; deuxièmement, mettre fin à toute répression; troisièmement, abroger les mesures d'interdiction dont sont frappés les organisations et les médias; quatrièmement, abandonner la politique de bantoustanisation; et cinquièmement, tenir des discussions avec Nelson Mandela et d'autres dirigeants sur l'avenir du pays.

65. Le régime raciste n'a pas donné le moindre signe qu'il était disposé à prendre en considération une des mesures demandées unanimement par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Au lieu de cela, le régime raciste a essayé de réduire au silence même les voix de la raison de la communauté blanche et s'est efforcé d'empêcher toute coopération entre les Blancs et les Noirs à la recherche d'une destinée commune. Le docteur Beyers Naudé, un éminent théologien, a été frappé à nouveau d'interdiction. Le South African Council of Churches et son éminent dirigeant, l'évêque Desmond Tutu, sont l'objet de mesures constantes de harcèlement.

66. La prétendue dispense constitutionnelle, qui exclut la majorité africaine et qui a établi des organes législatifs subordonnés pour les Africains de couleur et pour les Indiens n'est pas une “réforme” mais un durcissement de l'*apartheid* dans la Constitution et une manœuvre diabolique pour diviser la majorité opprimée. Les changements dans la législation du travail ont très peu d'importance devant la répression énorme des syndicalistes indépendants noirs, l'ingérence de la police dans les différends du travail, en collusion avec les employeurs, le licenciement massif des travailleurs, les arrestations et les déportations.

67. En fait, il ne peut y avoir de “réformes” véritables tant que le régime s'efforce de poursuivre sa politique de bantoustanisation pour exclure la majorité africaine de l'exercice de ce droit inaliénable en Afrique du Sud. L'intention du régime est de renforcer les lois odieuses relatives aux laissez-passer en adoptant une nouvelle législation, qui a été décrite par les experts sud-africains comme un génocide virtuel, ce qui montre que sa propagande concernant les réformes n'est qu'un écran de fumée destiné à détourner l'attention de sa solution finale diabolique. Avec la politique de bantoustanisation, 8 millions d'Africains — deux fois le nombre de Blancs dans ce pays — ont déjà été déclarés non citoyens et l'Afrique du Sud s'efforce de déposséder tous les autres Africains. Cette politique est un crime contre l'humanité, qui n'a aucun parallèle si ce n'est le nazisme.

68. Le prétendu engagement constructif avec le régime raciste ne fera que donner à ce régime le temps de placer le monde devant un fait accompli.

69. Le Comité spécial a souligné que les grandes puissances occidentales ont une grande responsabilité en ce qui concerne la situation intolérable en Afrique du Sud et en Afrique australe. Il a souligné que ces puissances ont fourni des armes de destruction au régime raciste, qu'elles ont fait d'énormes investissements en Afrique du Sud et qu'elles empêchent toute action efficace du Conseil de sécurité tandis que le régime de Pretoria multiplie ses crimes et ses actes d'agression.

70. Plutôt que de m'attarder sur le passé, je voudrais me tourner vers l'avenir et souligner que ces puissances ont aujourd'hui la possibilité d'apporter une importante contribution à la liberté, la paix et la stabilité en Afrique du Sud. Nous voulons une action universelle afin d'assurer la fin de l'oppression et du conflit. Nous voulons une solution qui permette à tous les habitants de l'Afrique du Sud de vivre ensemble dans la paix en égaux, et qui permette à toutes les nations de l'Afrique du Sud de coopérer pour le bien de tous. Nous voulons tenir la population de la région à l'écart des conflits des puissances extérieures. Nous pouvons atteindre ce but, sans trop de retard, si les grandes puissances occidentales coopèrent véritablement dans une action internationale concertée sous les auspices des Nations Unies.

71. Par conséquent, c'est à ces puissances que je m'adresse pour leur demander de nous aider en cette période décisive. Je lance un appel aux citoyens de ces pays démocratiques, leur demandant de faire leur choix à la lumière des idéaux qu'ils chérissent eux-mêmes. Que l'histoire ne montre pas qu'à un

moment critique pour l'Afrique. ils ont été si égoïstes et manqué à ce point de perspicacité qu'ils sont venus en fait en aide aux ennemis de l'Afrique, et ont même encouragé une minorité mal inspirée à s'engager sur une voie suicidaire.

72. Voilà 20 ans que l'Assemblée générale a décidé d'établir le Comité spécial contre l'*apartheid*. Nous aurions voulu voir ce comité terminer ses travaux il y a longtemps et nous aurions voulu que les véritables dirigeants du peuple sud-africain siègent en tant que délégués dans cette salle. Mais nous ne sommes pas découragés. En effet, nous avons vu se développer une prise de conscience, et nous y avons contribué, devant l'inhumanité de l'*apartheid*. Nous sommes certains que l'*apartheid* peut être éliminé de la Terre et qu'il le sera. C'est dans cette conviction que je sou mets les recommandations du Comité spécial à l'approbation de cette assemblée des nations.

73. Je ne pourrais conclure cette déclaration sans exprimer ma grande reconnaissance aux nombreux gouvernements, syndicats, dirigeants religieux et autres personnalités éminentes pour leur coopération avec le Comité spécial. Je dois également exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général pour l'appui constant qu'il nous a apporté.

74. Je voudrais également dire notre reconnaissance pour les services dévoués que nous a rendus le Centre contre l'*apartheid*, services qui lui ont mérité non seulement la reconnaissance du Comité spécial, mais aussi celle de nombreuses organisations et particuliers qui se sont engagés dans la lutte contre l'*apartheid*.

75. Je voudrais surtout rendre hommage aux combattants héroïques de la lutte en Afrique du Sud qui n'ont jamais cessé de nous inspirer et de nous encourager dans notre tâche.

76. La lutte continue !

77. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à la décision de l'Assemblée générale adoptée à sa 4^e séance plénière, le 24 septembre 1982, je donne maintenant la parole au représentant du Pan Africanist Congress of Azania.

78. M. POKELA (Pan Africanist Congress of Azania) [*interprétation de l'anglais*] : Lors de mon incarcération à l'infâme Robben Island, où j'avais été envoyé par le régime raciste et colonialiste d'Afrique du Sud pour purger une peine de prison de 13 ans, deux éléments m'ont permis, de même qu'à des centaines d'autres, de garder confiance et optimisme dans l'avenir. Le premier était la lutte ferme et sans compromis menée héroïquement par notre peuple, dans des circonstances difficiles, pour la libération nationale et l'émancipation économique et sociale. Le second était l'appui international sans cesse croissant dont bénéficiait notre juste lutte.

79. L'Afrique du Sud est un thème de discussion depuis la formation même des Nations Unies, précisément parce que la politique conçue et suivie par le régime minoritaire raciste et fasciste en Afrique du Sud a été, et continue d'être, en contradiction directe avec les principes fondamentaux des Nations Unies figurant dans la Charte et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Cependant, au cours des ans les Nations Unies sont parvenues à la seule

conclusion exacte, à savoir que l'*apartheid* constitue un crime contre l'humanité et une menace très réelle et grave contre la paix et la sécurité mondiales. Ayant reconnu le fait que l'*apartheid* constitue un danger très réel, la question que tout le monde se pose est la suivante : que fait l'Organisation des Nations Unies, chargée de maintenir la paix et la sécurité internationales, pour éliminer ce fléau diabolique ? Ou encore : les Nations Unies peuvent-elles prendre des mesures efficaces afin de combattre et d'éliminer l'*apartheid* ?

80. De l'avis du Pan Africanist Congress of Azania [PAC], le mouvement de libération de la majorité dépossédée, exploitée et opprimée, les Nations Unies ont une responsabilité morale et politique pour aider à éliminer un système dont la communauté internationale a, à juste titre, dit qu'il représentait un crime contre l'humanité. Cependant, afin de pouvoir aider comme il se doit ce mouvement, il importe que les Nations Unies procèdent à une analyse exacte de la situation qui règne en Afrique du Sud.

81. L'élimination de l'*apartheid* — il faut le souligner — ne doit pas signifier que l'on supprime simplement de la législation les lois raciales discriminatoires. Il s'agit tout d'abord de rétablir les droits inaliénables des peuples dépossédés, car l'apparition et le développement de l'*apartheid* ont leurs racines dans la conquête coloniale de notre pays par les puissances coloniales.

82. Notre pays, l'Azanie, a d'abord été colonisé en 1652 lorsque la Compagnie des Indes orientales a décidé de créer un comptoir pour les bateaux qui faisaient le commerce entre les Indes orientales et les Pays-Bas. Lorsque les guerres napoléoniennes ont éclaté en Europe, la Grande-Bretagne, qui alors était une puissance coloniale et maritime, a décidé de manière unilatérale d'occuper la péninsule du Cap, à la fin du XVIII^e siècle. Il s'agissait de "protéger" cette côte afin qu'elle ne tombe pas entre les mains de Napoléon. Après la guerre, la Grande-Bretagne à regret a rendu aux Pays-Bas ce bastion lucratif et important du point de vue stratégique, mais pas pour longtemps. En effet, en 1806, les Britanniques ont décidé en fin de compte de coloniser la péninsule du Cap. Les colons hollandais, au cours des années 1830, ont émigré de la côte vers l'intérieur du pays. Cette tentative de colonisation a été violemment combattue par les peuples africains qui ont lancé plusieurs guerres de résistance. Les envahisseurs hollandais ont alors créé deux républiques coloniales : ce que l'on a appelé la République sud-africaine dans ce qui est maintenant la province du Transvaal et la République d'Orange qui est maintenant l'Etat libre. Ainsi, au cours de la deuxième moitié du XVIII^e siècle, il y avait deux républiques coloniales hollandaises de même que la présence coloniale britannique au Cap et dans ce qui est maintenant la province de Natal. Avec la découverte de l'or et du diamant dans les territoires occupés par les colons hollandais, la convoitise des colons britanniques a donné lieu à un enjeu guerrier. En 1899, a éclaté ce qu'il est convenu d'appeler la guerre Anglo-Boer. Cette guerre s'est terminée par la défaite des républiques hollandaises.

83. En 1902, lorsque la guerre anglo-boer a pris fin, toute l'Azanie a été soumise à la puissance coloniale britannique. Mais huit ans plus tard, les Britanniques

ont décidé de rechercher la réconciliation avec la partie battue de la communauté des colons blancs. Pour quelle raison ? Les raisons de cette réconciliation et de cette alliance peuvent être trouvées dans le soulèvement Bambata, qui a eu lieu en 1906. Bambata, le patriote africain, a mené une guerre de libération contre les colons britanniques en 1906. Le slogan qu'il lança à son peuple fut : "Ce qui a été pris par la force ne peut être libéré que par la force."

84. Si les colons britanniques ont réussi à vaincre le soulèvement Bambata, cet événement n'en a pas moins forcé les Britanniques à rechercher la réconciliation avec les Hollandais. En d'autres termes, la Grande-Bretagne a recherché l'unité des Blancs contre la population autochtone, et le résultat de cette réconciliation et de cette alliance des Blancs a été la création, en 1910, de l'Union sud-africaine. L'objectif fondamental de l'alliance blanche était d'assurer la suprématie des Blancs et l'exclusion à tout jamais de la domination et de l'exploitation de la majorité autochtone.

85. Cette alliance raciste a toutefois été décrite, de façon erronée, comme un instrument de l'indépendance. En vertu des principes des Nations Unies, aucun arrangement ou document ne peut prétendre représenter un instrument d'indépendance à moins d'être fondé sur la libre volonté des peuples déposés et à moins qu'il ne leur restaure leurs droits inaliénables usurpés. Dans le cas de l'Acte d'Afrique du Sud de 1910, nos droits n'ont pas été restaurés; il s'agissait bien au contraire d'une dépossession perpétuelle qui a été concrétisée et "légalisée" de façon arbitraire.

86. Cependant, c'est grâce à cet Acte de l'Afrique du Sud de 1910, acte perfide adopté par le Parlement britannique, prétendu symbole de démocratie, que notre pays, l'Azanie, a été appelé Union sud-africaine. Il s'agissait en l'occurrence de l'union forgée entre les deux communautés blanches contre la majorité africaine.

87. L'Acte d'Afrique du Sud de 1910 est pour nous, peuple dépossédé, ce que la déclaration Balfour de 1917 est au peuple palestinien. De même qu'en vertu de la déclaration Balfour les Britanniques ont remis la Palestine au sionisme international, au mépris des droits inaliénables du peuple palestinien à sa terre, la Palestine, de même en Azanie, les Britanniques, grâce à l'Acte d'Afrique du Sud de 1910, ont enraciné une minorité de colons à l'exclusion totale de la majorité autochtone.

88. Cette lutte pour éliminer l'*apartheid* serait dépourvue de signification si elle n'était inextricablement liée au rétablissement des droits inaliénables de notre peuple, droits qui ont été usurpés de manière flagrante.

89. En outre, le premier acte important du parlement blanc créé en vertu de l'Acte d'Afrique du Sud de 1910 a consisté en l'adoption de l'infâme *Land Act*. Conformément à cet acte, les colons racistes ont exproprié la population africaine d'Azanie. En conséquence, la minorité blanche qui représente aujourd'hui un cinquième de la population totale occupe en fait 87,3 p. 100 de la superficie totale de l'Afrique du Sud de l'*apartheid*. Par ailleurs, la majorité autochtone — propriétaire légitime de la terre — a été

déclarée étrangère dans cette partie fertile et riche d'Azanie, en vertu de la législation raciste. Conformément à la politique menée par le régime colonial et raciste, le peuple africain qui constitue les quatre cinquièmes de la population totale, tant sur le plan politique que sur divers plans, ne possède que 12,7 p. 100 de la superficie totale, dans les régions où les racistes ont créé ce qu'il est convenu d'appeler des bantoustans indépendants.

90. La création de bantoustans constitue la pierre angulaire de la politique d'*apartheid* des racistes d'Afrique du Sud. Sur le plan international, les racistes prétendent qu'ils octroient l'indépendance à la population africaine dans des territoires qui, historiquement, leur appartiennent. On doit souligner ici que les racistes ont, de manière arbitraire, décidé que les territoires qui, historiquement, appartiennent au peuple africain représentent 12,7 p. 100 de la superficie allouée. Sur le plan interne, les racistes espèrent que, en créant ces bantoustans, ils réussiront à diviser la population africaine selon les lignes de partage tribales et qu'ils pourront ainsi la contrôler efficacement en vertu de la maxime colonialiste et impérialiste "Diviser pour régner". Au fond, il s'agit de réservoirs de main-d'œuvre bon marché pour les mines et les sociétés transnationales qui l'exploitent à plein. C'est cette exploitation des travailleurs migrants, confinés pour la plupart dans les bantoustans, qui permet aux investisseurs de retirer d'immenses profits en Afrique du Sud. La rentabilité des investissements en Afrique du Sud passe pour être la plus élevée du monde. Aussi, la lutte visant à éliminer l'*apartheid* doit comporter le rejet total de la politique de balkanisation de l'Azanie et la reconnaissance du droit de la majorité africaine à l'Azanie tout entière. Toute reconnaissance des bantoustans prétendument indépendants et toute collaboration avec ce système constituent un appui à l'*apartheid* et ne font qu'entériner notre dépossession.

91. L'*apartheid*, par conséquent, ne peut être éliminé, à moins que les droits de la population africaine ne soient pleinement reconnus et restaurés, et les Nations Unies ont le devoir politique et moral d'assurer qu'il en soit ainsi.

92. Ayant traité, quoique brièvement, de l'état de l'*apartheid* en Afrique du Sud et de la question extrêmement importante des terres, je voudrais à présent parler de certains subterfuges politiques auxquels recourent actuellement les racistes sud-africains en vue de tromper l'opinion publique internationale. Ces derniers mois, on a beaucoup parlé du plan constitutionnel visant à créer un prétendu gouvernement triracial dans l'Afrique du Sud de l'*apartheid*, plan auquel on a fait une publicité excessive. Certains le qualifient de plan de "partage des pouvoirs". Au juste, de quoi s'agit-il ?

93. Aux termes de la proposition élaborée par les racistes, il y aurait trois chambres parlementaires, représentant les Blancs, ce qu'il est convenu d'appeler la population de couleur, et la population d'origine asiatique. La majorité autochtone en est totalement exclue. On envisage d'élire un président chef de l'exécutif par un collège électoral composé de 50 Blancs, de 25 personnes dites de couleur et de 13 personnes d'origine asiatique. Les membres du collège électoral seront élus par un parlement com-

posé de trois chambres, représentant les Blancs, ceux qu'on appelle les gens de couleur et la communauté asiatique respectivement. L'élection à chacune des chambres se fera sur la base de listes électorales distinctes pour les trois communautés. La majorité, dans chaque chambre, élira le quota total des représentants de sa race au collège électoral, ce qui éliminera en fait toute possibilité qu'une minorité blanche s'allie aux gens dits de couleur et aux personnes d'origine asiatique au collège électoral pour élire un président parmi les gens de couleur ou parmi ceux d'origine asiatique.

94. Chacune de ces trois chambres traitera exclusivement de ses prétendues propres affaires. Le pays sera gouverné par le tout-puissant conseil présidentiel, composé de 20 Blancs, de 10 personnes dites de couleur et de 5 personnes d'origine asiatique, élus par chacune des trois chambres parlementaires, et de 25 membres nommés par le président.

95. Cependant, ce qu'il importe de comprendre en l'occurrence dans cette proposition constitutionnelle, c'est qu'on vise par là à renforcer et perpétuer la domination blanche et le règne de la minorité blanche, au lieu d'introduire un changement fondamental quelconque. Ce qui est encore plus grave, c'est que, sous couvert de ce partage des pouvoirs, on tend à diviser encore plus la population d'Azanie opprimée, exploitée et victime de discrimination en encourageant des fantoches appartenant aux communautés asiatique et des gens de couleur à donner un semblant de crédibilité à cette farce politique. Aux termes du plan proposé, le président sera toujours le chef du parti majoritaire à la chambre parlementaire blanche. Par conséquent, l'ensemble du projet vise à raffermir la domination blanche grâce à un recrutement sélectif au sein des gens de couleur et des Asiatiques et à le faire passer, sur le plan international, pour un "pas dans la bonne direction". Par conséquent, ce plan tend à renforcer la politique consistant à diviser pour régner — pierre angulaire de l'*apartheid* — et, par suite, ne saurait en aucune manière être considéré comme un "pas dans la bonne direction". Les Nations Unies et la communauté internationale doivent condamner sans équivoque cette manœuvre raciste.

96. A cet égard, nous voudrions attirer l'attention de la communauté internationale sur le fait que la majorité écrasante des gens dits de couleur et des personnes d'origine asiatique ont rejeté de manière catégorique le plan de création d'un conseil présidentiel mis au point par P. W. Botha et son parti politique raciste blanc. Déjà, au milieu des années 60, le South African Coloured People's Congress s'était volontairement dissous et ses membres avaient rejoint les rangs du PAC en tant qu'Azaniens opprimés et explicités luttant pour la même cause. Le 4 novembre 1981, les racistes sud-africains ont essayé d'obtenir l'appui de la population d'origine asiatique en vue d'élire des fantoches au Conseil indien sud-africain, institution composée d'hommes de paille, mais 10,3 p. 100 seulement de la population a participé au vote. Ce boycottage massif a donc prouvé que la population entendait rejeter fermement les efforts sinistres déployés par les autorités pour diviser la population azanienne opprimée, exploitée et victime de discrimination. Les gens dits de couleur et les

personnes d'origine asiatique, de manière décisive, se sont ralliés à la majorité autochtone et ont refusé de se laisser diviser, acheter ou enjôler en acceptant les miettes provenant de la table de la race des maîtres, comme elle aime à se faire appeler.

97. Il existe un consensus international selon lequel l'*apartheid* est un crime contre l'humanité et doit être complètement éliminé. Les diverses résolutions des Nations Unies et d'autres organisations internationales l'exigent toutes de façon catégorique. Cependant, il y a un point à propos duquel le consensus ne s'est pas réalisé, à savoir la méthode qui doit être employée afin d'assurer l'élimination totale de l'*apartheid*. Il y a ceux qui prétendent qu'ils voudraient que le système de l'*apartheid* soit éliminé graduellement et de manière pacifique. Les grandes puissances occidentales se rangent dans cette catégorie. Bien que, très souvent, elles clament cette opinion, elles sont réticentes à employer des méthodes qui pourraient permettre de régler le problème de façon pacifique. La seule manière de régler pacifiquement le problème est l'imposition de sanctions totales et obligatoires contre le régime raciste de Pretoria. Mais aucun de ceux qui plaident en faveur de cette méthode pacifique n'est prêt à la mettre en pratique pleinement et sincèrement.

98. Il n'est pas difficile de trouver les raisons de cette réticence de la part des puissances occidentales. L'*apartheid* est abominable, mais il est aussi extrêmement profitable pour les pays occidentaux. Les investissements occidentaux, défilant les appels aux sanctions contre le régime d'*apartheid*, croissent sans cesse. Par exemple, les investissements américains en Afrique du Sud, au cours de la décennie passée, sont passés de un milliard de dollars à 2,63 milliards de dollars. De tels investissements ne constituent pas des mesures de pression pour le changement, mais ils sont au contraire un encouragement à l'*apartheid*.

99. Les Etats-Unis, en mars 1977, ont rédigé les principes Sullivan. Ils devaient soi-disant éliminer le racisme au travail. Certains sont même allés jusqu'à dire que la mise en œuvre des principes Sullivan pouvait aider à mettre fin au racisme en Afrique du Sud. La Communauté économique européenne d'autre part a rédigé un code de conduite pour ses sociétés transnationales opérant en Afrique du Sud.

100. Nous, membres du PAC, voulons dire catégoriquement que les principes Sullivan et le code de conduite de la Communauté économique européenne n'ont pas été conçus comme des armes secrètes, comme une stratégie destinée à abattre l'*apartheid*, mais bien plutôt pour justifier la présence continue en Afrique du Sud des sociétés multinationales occidentales, face à la pression croissante de l'Afrique et du monde.

101. Quelles sont donc les failles fondamentales des principes Sullivan et du code de conduite de la Communauté et pourquoi estimons-nous qu'ils ne peuvent pas amener l'élimination pacifique de l'*apartheid*? En premier lieu, la croyance que l'élimination des signes de l'*apartheid* sur les lieux de travail conduirait à l'élimination du racisme est erronée. Des usines isolées en Afrique du Sud ne laissant apparaître aucun signe d'*apartheid* ne compensent pas l'exploitation et l'oppression dont souffre de façon

quotidienne le peuple africain. Deuxièmement, il est erroné de croire que la lutte du peuple d'Afrique du Sud, à ce moment historique, vise à ce que soit appliquée la formule "à travail égal, salaire égal". Quel peut-être le fruit de ce principe s'il existe une oppression nationale et si les chances sont, elles, inégales ? Par exemple, il suffit de quelques statistiques dans le domaine de l'éducation pour mettre en relief la disparité des chances en matière d'éducation entre les Blancs et les Noirs sous le régime de l'*apartheid*. Bien qu'il y ait quatre fois et demi plus de Noirs que de Blancs en Afrique du Sud, il n'existait en 1970 que 1 400 diplômés d'université africains contre 104 500 diplômés blancs. En 1979, 80 000 Blancs fréquentaient l'université à plein temps contre 7 000 Noirs. Le *Sunday Times* du 5 août 1979 faisait remarquer qu'il n'existait pas plus de 10 ingénieurs africains et de comptables certifiés — en comparaison de plusieurs milliers de Blancs —, pas de juristes africains, et que moins de 100 Africains entraient dans la catégorie dite des directeurs. Cela souligne que les principes Sullivan et le code de conduite de la Communauté ne sont pas destinés à lutter contre l'*apartheid*, mais à circonvier les critiques internationales qui s'élèvent contre les sociétés transnationales en Azanie.

102. Le vrai dilemme des pays impérialistes occidentaux est qu'ils aimeraient bien "manger à tous les rateliers". Ils voudraient continuer à exploiter les richesses de l'Azanie tout en n'ayant pas l'air de cautionner le régime inhumain universellement condamné de l'Afrique du Sud.

103. Cette position hypocrite, inutile de le dire, est directement responsable du fait que les dirigeants de l'Afrique du Sud ne sont pas enclins à introduire des changements. L'intransigeance dont font preuve les racistes d'Afrique du Sud à propos de l'occupation illégale de la Namibie est due à l'assistance militaire, politique, économique et autre qu'ils reçoivent des pays occidentaux. L'encouragement n'a pas seulement conduit les racistes à adopter une position intransigeante concernant l'indépendance de la Namibie, mais à commettre une agression contre des Etats africains voisins. Outre la Namibie, les racistes occupent maintenant aussi des parties de l'Angola, sous prétexte de combattre la South West Africa People's Organization [SWAPO]. Et les Etats africains plus au nord ne se sont vus épargnés ni l'ingérence raciste, ni l'agression non déguisée. Les tentatives des mercenaires basés en Afrique du Sud de renverser le Gouvernement populaire des Seychelles prouvent que les racistes sud-africains entraînent ouvertement de nos jours des mercenaires pour créer un climat d'instabilité en Afrique australe.

104. L'allocation récente d'un prêt de plus d'un milliard de dollars par le FMI au régime raciste d'Afrique du Sud est une autre preuve de la connivence occidentale avec l'*apartheid*. L'économie sud-africaine fait face actuellement à une crise grave. Les économistes occidentaux en attribuent la faute à la baisse de l'or. Il est vrai que cette baisse des prix de l'or a réduit les recettes sud-africaines mais, en 1981, le déficit de l'Afrique du Sud — 3,4 milliards de dollars — était essentiellement dû à la guerre qu'elle mène contre la Namibie et l'Angola méridional. Si l'Afrique du Sud n'avait pas un aussi gros budget

militaire et ne dépensait pas plus d'un million de dollars par jour pour son occupation de la Namibie et ses guerres d'agression, elle pourrait se satisfaire de son niveau actuel de recettes. Le prêt du FMI assiste donc directement les racistes sud-africains, leur permettant de poursuivre leur guerre d'agression et d'occupation de la Namibie.

105. En outre, l'octroi de ce prêt par le FMI est un symptôme de plus de la réticence occidentale à mettre fin à ce problème en Afrique du Sud de manière pacifique. On ne saurait tirer d'autre conclusion.

106. L'assistance ouverte et dissimulée accordée aux racistes sud-africains par les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne fédérale, la Suisse, le Japon et l'étroite coopération existant entre les racistes en Azanie occupée et les sionistes en Palestine occupée ont également permis aux racistes d'intensifier leur exploitation et leur répression.

107. Le PAC ne fonctionnait légalement que depuis 11 mois lorsque les racistes ont décidé de l'interdire après qu'il eut lancé, le 21 mars 1960, la campagne d'action positive définitive contre la loi sur les laissez-passer. Le point culminant de cette campagne de masse a été le massacre de Sharpeville. Aujourd'hui, six de nos camarades languissent à Robben Island, et il s'agit des prisonniers politiques purgeant les peines les plus longues dans l'Afrique du Sud de l'*apartheid*. Ils en sont maintenant à leur vingt et unième année d'emprisonnement.

108. A n'importe quel moment, il y a à peu près 100 000 prisonniers politiques dans les prisons sud-africaines. C'est le taux le plus élevé du monde. Plus de 50 personnes ont déjà perdu la vie alors qu'elles étaient détenues en Afrique du Sud. A l'heure actuelle, les racistes font porter leur attention sur les syndicalistes. Les syndicalistes noirs sont systématiquement arrêtés, torturés, gardés en détention et condamnés aux peines les plus sévères. Ce n'est pas surprenant, car, en 1981, il y a eu un nombre record de grèves dans toutes les grandes villes et dans certaines mines importantes. Selon les chiffres donnés par le Parlement blanc, 283 grèves et arrêts de travail se sont produits en 1981. Un phénomène intéressant est que les grèves ne visent pas des salaires plus élevés, mais la promotion de la lutte en faveur de la libération nationale. En outre, les travailleurs ne boycottent plus seulement les autobus et les trains; ils font aussi la grève sur le tas et font face aux employeurs. Les étudiants font également l'objet de harcèlements incessants. Au mois de mai de cette année, par exemple, tous les dirigeants d'une organisation d'étudiants ont été arrêtés par les racistes sud-africains, et ils sont détenus jusqu'à ce jour sans avoir été officiellement accusés, ni jugés.

109. Dans les années 60, le PAC, à la suite de la campagne d'action positive définitive du 21 mars 1960 contre la loi sur les laissez-passer, a ébranlé les fondements mêmes du régime d'*apartheid*. Pour la première fois, ce régime a été contraint de promulguer l'état d'urgence. Des capitaux étrangers ont quitté le pays, et les opprimés, les exploités et les déposés d'Azanie ont fait preuve d'un nouvel esprit militant. Il est vrai que 69 de nos compatriotes sont morts à Sharpeville, mais il est tout aussi vrai que la méthode stérile de lutte non violente est également

morte à Sharpeville. Le PAC a été, en outre, le premier mouvement à former une aile armée, POQO, et à commencer la lutte armée.

110. Peu après le massacre de Sharpeville, lorsque les racistes ont dû faire face à un dilemme très grave, ce sont à nouveau les puissances occidentales et les institutions financières qui sont venues à leur secours.

111. En 1976, le PAC a de nouveau été condamné par les racistes pour avoir organisé le soulèvement de Soweto. Dix-huit de nos camarades ont été condamnés dans ce que l'on connaît maintenant sous le nom de procès secret des 18 de Bethal. L'accusé numéro 1 dans ce procès secret était le camarade Zeph Mothopeng, membre fondateur du PAC et combattant de la liberté ancien et éprouvé. Il purge maintenant une peine de 30 ans de prison. Il se trouve en prison pour la troisième fois. Il a maintenant 69 ans, mais sa détermination de libérer l'Azanie n'a jamais fléchi.

112. Etant donné que toutes nos tentatives pour résoudre le problème de l'*apartheid* sud-africain ont été entravées par une réaction violente, étant donné que les dirigeants racistes d'Afrique du Sud n'ont nullement l'intention de quitter de leur plein gré la scène qu'ils occupent à l'heure actuelle et étant donné que les puissances occidentales — notamment les Etats-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne de l'Ouest, la France, le Japon et la Suisse — ne sont pas disposées à imposer des sanctions obligatoires et collectives contre le régime d'*apartheid*, le peuple opprimé d'Azanie a décidé depuis longtemps d'employer tous les moyens à sa disposition pour remporter sa victoire inévitable. Le peuple d'Azanie a choisi consciemment le chemin de la lutte armée non pas par amour de la violence, mais parce qu'il sait parfaitement que c'est la seule voie pouvant le mener à la libération vu l'intransigeance raciste et la complicité des pays occidentaux.

113. Bien qu'il opte pour la voie de la lutte armée révolutionnaire contre les auteurs d'un crime contre l'humanité, le PAC n'ignore ni n'exclut l'appel à l'adoption de sanctions complètes et obligatoires contre le régime raciste d'Afrique du Sud. Nous réclamons ces sanctions et nous continuerons à les réclamer, car elles représentent, à notre avis, une contribution importante à notre lutte.

114. Nous condamnons sans équivoque l'appui militaire, économique, financier, diplomatique et autre fourni par n'importe quel pays ou régime aux racistes, car cette assistance joue un rôle direct dans notre assujettissement et notre domination. En outre, nous condamnons fermement la coopération nucléaire avec les racistes sud-africains. A ceux qui fournissent le savoir faire et du matériel nucléaire aux racistes, nous voudrions poser la question suivante : avez-vous jamais envisagé ce qu'aurait été le sort de l'univers si Hitler avait eu à sa disposition des moyens nucléaires ? Si cette pensée est effrayante, est-il opportun alors de fournir ce genre d'armes meurtrières à des hommes qui ont été incarcérés pendant la deuxième guerre mondiale pour activités pro-nazies ?

115. En cette Année internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud, nous demandons aux peuples du monde qui chérissent la

justice et qui s'opposent résolument à toutes formes d'exploitation de lancer une campagne internationale importante contre tous ceux qui, ouvertement ou secrètement, sont complices du régime raciste sud-africain.

116. M. LÓPEZ del AMO (Cuba) [*interprétation de l'espagnol*] : Tous ceux qui sont ici présents à l'Assemblée savent fort bien que le régime de l'*apartheid* constitue une des aberrations sociales les plus incroyables du monde contemporain. Voilà pourquoi nous avons exclu les représentants de ce régime des travaux de notre Organisation, alors que le mouvement de libération occupe une place parmi nous.

117. L'*apartheid*, pratique de ségrégation humaine fondée sur la couleur de la peau, qui trouve ses racines dans une notion esclavagiste du monde et dans l'idéologie fasciste, proclame la "suprématie blanche", sépare les Blancs des "non-Blancs", les "non-Blancs" — mulâtres et asiatiques principalement — entre eux et les Noirs en plusieurs groupes.

118. Etrangers sur leur propre terre, les 26 millions de Noirs africains se voient refuser leurs droits de l'homme les plus fondamentaux. L'unique possibilité que leur offrent les partisans de l'*apartheid* est de vivre dans des bantoustans : 9 zones rurales qui, ensemble, ne dépassent pas 14 p. 100 du territoire sud-africain et que l'on peut comparer à des parcs nationaux où l'on concentre la faune autochtone d'un pays.

119. Une politique intérieure aussi brutale ne peut être comparée qu'aux atrocités des nazis et de la clique de Pol Pot; de plus, le régime d'*apartheid* pratique une politique étrangère colonialiste et de terrorisme d'Etat. L'occupation illégale de la Namibie et d'une partie du territoire de l'Angola et les actes et attaques renouvelés en vue de déstabiliser les pays de première ligne, de même que les actes des mercenaires contre la République des Seychelles, illustrent l'attitude de l'Afrique du Sud sur le plan international, attitude contraire à la paix et à la stabilité dans cette région et dans le monde. Voilà pourquoi la majorité des membres de la communauté internationale se sont efforcés, par tous les moyens à leur disposition, de mettre fin au régime de l'*apartheid*.

120. L'année dernière, l'Assemblée, après avoir reconnu que "l'*apartheid* n'est pas susceptible d'être réformé et qu'il doit être éliminé complètement", a adopté un ensemble de décisions contenues dans la résolution 36/172, décisions auxquelles se sont opposés, comme d'habitude, les Etats-Unis et d'autres puissances occidentales. Dans cette résolution, l'Assemblée déplorait entre autres la situation existant en Afrique du Sud, condamnait les actes d'agression perpétrés par le régime de Pretoria contre l'Angola et d'autres Etats indépendants d'Afrique et la collaboration militaire et nucléaire des Etats-Unis et d'Israël avec ce régime. L'Assemblée demandait également un embargo sur le pétrole et sur les armes, la cessation des investissements et de l'aide financière; le boycottage universitaire, culturel et sportif et proclamait l'année 1982 Année internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud.

121. Il y a quelques jours, à la 56^e séance plénière, huit éminentes personnalités de différents continents

ont été honorées par le Comité spécial contre l'*apartheid* pour leur contribution au mouvement international en faveur de sanctions contre l'Afrique du Sud.

122. L'appui apporté aux décisions de l'Assemblée générale par l'immense majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ainsi que par le mouvement des pays non alignés, l'Organisation de l'unité africaine et de nombreuses organisations non gouvernementales à travers le monde prouve à l'évidence le caractère universel de la lutte contre le régime d'*apartheid* et l'appui dont bénéficie le mouvement de libération nationale d'Afrique du Sud qui, avec un héroïsme exemplaire, lutte contre la répression raciste.

123. Dans ces conditions, comment l'*apartheid* peut-il survivre ? Essentiellement, grâce à l'appui multiforme que lui apportent les Etats-Unis, Israël et d'autres puissances occidentales. Chaque fois que l'on tente d'appliquer à l'Afrique du Sud les sanctions prévues au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, on se heurte au veto des membres permanents occidentaux du Conseil de sécurité. Les Etats-Unis, Israël et d'autres puissances occidentales continuent d'apporter au régime raciste d'Afrique du Sud toute l'aide politique, économique, militaire et nucléaire possible.

124. Trois mille sociétés d'une vingtaine de pays occidentaux opèrent en Afrique du Sud, selon des chiffres divulgués l'année dernière. De 1978 à 1981 le nombre d'entreprises des Etats-Unis opérant en Afrique du Sud est passé de 539 à 894 — c'est-à-dire que 355 sociétés sont venues s'ajouter à celles existant déjà, et ce précisément au cours de l'année où l'Assemblée générale approuvait la mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud. Plus récemment, malgré la résolution adoptée par l'Assemblée générale [résolution 37/2], le FMI a octroyé un prêt de un milliard de dollars au régime de l'*apartheid*, prêt obtenu grâce aux démarches des Etats-Unis et de leurs alliés occidentaux.

125. Les Etats-Unis, Israël et d'autres puissances occidentales partagent avec les racistes de Pretoria la responsabilité du maintien du régime d'*apartheid*, alors que la Namibie n'a pas encore accédé à l'indépendance, que les Etats africains de première ligne continuent d'être la cible du terrorisme d'Etat pratiqué par l'Afrique du Sud, que la paix et la stabilité dans cette région du monde sont constamment menacées et que les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme sont violés de façon permanente.

126. Les forces de l'impérialisme, du colonialisme et du racisme, y compris le sionisme, s'allient pour défendre leurs intérêts mesquins à l'encontre des intérêts légitimes des peuples. A dire vrai, le seul droit défendu par ces forces est le droit au profit, pierre angulaire des sociétés capitalistes, construites grâce au sang des esclaves et à l'exploitation des travailleurs.

127. L'alliance entre Washington et Pretoria, renforcée il y a un an lors de la visite de M. Botha à la Maison Blanche, repose sur des affinités idéologiques évidentes, mais aussi sur d'autres éléments qui ont été précisés dans la déclaration faite le 3 mars

1981 par le Président des Etats-Unis, M. Ronald Reagan :

“Pouvons-nous abandonner un pays qui s'est trouvé à nos côtés dans chaque guerre que nous avons menée ? Un pays qui, sur le plan stratégique, est essentiel au monde libre grâce à sa production de minerais dont nous avons tous besoin* ?”

A partir de cette prise de position, il ne faut pas s'étonner qu'au cours de la présente session les représentants des Etats-Unis, à la Troisième Commission et à la Commission politique spéciale, aient fait l'apologie de l'*apartheid* sous toutes ses formes.

128. L'appui multiforme apporté par les Etats-Unis, Israël et d'autres puissances occidentales au régime de Pretoria permet à ce dernier d'opprimer davantage encore les peuples de l'Afrique du Sud et de la Namibie et de poursuivre ses actes d'agression contre les Etats africains indépendants.

129. Il n'y aura ni paix ni stabilité en Afrique australe tant que le régime d'*apartheid* existera. Ce régime doit être éliminé et remplacé par un Etat démocratique et uni. Il faut mettre fin à la répression, à la persécution, aux massacres, à la torture et à l'assassinat des patriotes sud-africains.

130. L'opinion publique mondiale réclame la libération des prisonniers politiques sud-africains, des patriotes, tel que Nelson Mandela, symbole de la résistance et de la victoire future. Le combat de l'ANC dure déjà depuis 70 ans; la SWAPO lutte depuis plus de 20 ans pour l'indépendance de la Namibie. C'est tout le cœur de l'Afrique qui bat dans ce mouvement de libération, le cœur de l'humanité dans ce qu'elle a de meilleur, résolue, comme le déclare la Charte de notre Organisation mondiale, “à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine”.

131. La cause des peuples de l'Afrique du Sud et de la Namibie ne peut pas être séparée de celle du mouvement des pays non alignés. Depuis sa fondation jusqu'à ce jour, notre mouvement a été un élément indispensable de la lutte contre le colonialisme, contre le racisme et contre l'oppression. Nous comprenons parfaitement bien les difficultés que connaissent les patriotes de l'Afrique du Sud, de la Namibie et de la Palestine alors qu'ils sont confrontés à l'action concertée des forces impérialistes, colonialistes et racistes. Mais nous savons également que la lutte des peuples ne peut être contenue et que leur victoire est garantie.

132. Il y a trois ans, les patriotes du Zimbabwe luttèrent encore dans les forêts contre la minorité raciste de Rhodésie. Aujourd'hui, ils sont membres de plein droit de l'Organisation des Nations Unies et, en janvier, ils feront partie du Conseil de sécurité.

133. L'histoire ne s'arrête pas lorsque les peuples sont en lutte et bientôt les représentants légitimes de la Namibie, de l'Afrique du Sud et de la Palestine pourront occuper la place qui leur revient dans cette Assemblée. C'est un engagement d'honneur que prennent les pays non alignés, la communauté internationale et tous les êtres humains dignes.

* Cité en anglais par l'orateur.

134. Cuba a gagné son indépendance après avoir beaucoup lutté. Notre armée de libération, dès le début, a formé ses rangs avec des fils d'Espagnols, d'Africains et de mulâtres. Ensemble, ils ont versé leur sang. Ensemble, ils ont parcouru le chemin de la gloire.

135. Avec notre héros national, José Martí, nous avons appris que "l'homme ne tire aucun droit particulier du fait qu'il appartient à telle ou telle race", que "l'homme est plus que blanc, plus que mulâtre, plus que noir" et que "celui qui fomenté et propage l'opposition des races et la haine entre elles pêche contre l'humanité".

136. Le régime de l'*apartheid* est un péché contre l'humanité. Les Gouvernements des Etats-Unis, d'Israël et des autres puissances impérialistes pêchent contre l'humanité lorsqu'ils soutiennent le régime raciste. En se fondant sur la force des armes, ils refusent d'écouter la voix des peuples du monde. Ils oublient qu'une idée juste a plus de valeur que toute une armée. Ils oublient que nous ne vivons plus à l'époque des corsaires de Francis Drake, ni à celle des flibustiers de Teddy Roosevelt et de ses *rough riders*. Les peuples se lèvent. Les hommes ont dit : "Nous en avons assez". Et ils se sont mis en marche. La lutte continue. La victoire est assurée.

137. M. NATH (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : La société humaine a parcouru un long chemin depuis l'aube de la civilisation. A travers la montée et la chute des empires, l'épanouissement et la décadence des cultures, l'homme a toujours conquis de nouveaux horizons de connaissances, d'apprentissage et de perfectionnement dans pratiquement tous les domaines de l'activité humaine. Les institutions socio-politiques ont notablement évolué au cours des âges, compte tenu du génie inné de l'homme et de son aspiration au progrès. Le XIX^e et le XX^e siècles, notamment, ont été témoins des phénomènes de démocratisation de la politique, de la société, de l'économie et de la vie en général.

138. Il y a cependant ceux qui, dans l'histoire, ont choisi de défier le processus de changement et tenté ainsi d'inverser le cours de l'histoire. Ils l'ont fait presque toujours pour des raisons d'égoïsme étroit. Ils ont résisté au changement en craignant que celui-ci ne les écarte de leur position de puissance et de privilège. Ils se sont efforcés de préserver les systèmes et les institutions grâce auxquels ils se sont arrogé le droit de s'estimer supérieurs à d'autres mortels et de les gouverner sans scrupules et sans écouter leur conscience.

139. Le fait que la politique d'*apartheid* persiste de nos jours est tout à fait impensable pour la plupart des peuples. Des notions de supériorité raciale ou ethnique, toutes fausses qu'elles soient, ont prévalu dans diverses sociétés au cours des âges. Les individus et les groupes ont parfois essayé de promouvoir ces idées obscurantistes. D'habitude, ces mêmes sociétés ou les gouvernements qui les régissent ont démontré les erreurs sur lesquelles se fondent ces arguments et ont découragé leur propagation.

140. Dans ce contexte, il est véritablement incroyable qu'un gouvernement continue, malgré une condamnation presque universelle, à appliquer la pratique institutionnalisée de l'*apartheid*. Notre ancien Premier

Ministre, Jawaharlal Nehru, déclarait au Parlement indien en 1958 :

"En Afrique du Sud, c'est une politique délibérée, reconnue et fortement proclamée par le gouvernement lui-même que de maintenir la ségrégation et la discrimination raciale. Cela fait de l'Afrique du Sud un cas unique dans le monde. Il s'agit d'une politique avec laquelle, évidemment, aucune personne ou aucun pays qui croit en la Charte des Nations Unies ne peut accepter de compromis car cette politique déracine presque tout ce à quoi le monde moderne aspire et considère comme juste, qu'il s'agisse de nos idées de démocratie ou de dignité humaine. Ce n'est pas simplement une question de politique. Je dis que le fait de se comporter de cette façon constitue pour une nation la plus grande immoralité internationale."

Cela a été déclaré en 1958. Malheureusement, on peut le dire du même pays aujourd'hui encore.

141. Il y a 30 ans, en 1952, l'Assemblée générale a adopté une résolution [*résolution 616 (VII)*] dans laquelle elle déclarait que l'harmonie, le respect des droits et des libertés de l'homme et le développement pacifique d'une communauté unifiée sont le mieux garantis lorsque le système des lois et l'ensemble des pratiques visent à assurer l'égalité de tous devant la loi, sans considération de race, de croyance ou de couleur, et que tous les groupes raciaux participent sur un pied d'égalité à la vie économique, sociale, culturelle et politique.

142. Huit ans plus tard, le Conseil de sécurité a reconnu pour la première fois que la situation en Afrique du Sud avait suscité une friction internationale et constitué une menace à la paix et à la sécurité internationales. Depuis lors, les Nations Unies ont adopté d'innombrables résolutions en s'efforçant de faire en sorte que l'Afrique du Sud entende raison et abandonne sa politique raciste. Tous ces efforts ont été vains.

143. L'Afrique du Sud a négligé toutes les demandes, a défié tous les appels et a méprisé la volonté de la communauté mondiale. Elle n'en a pas moins continué à promulguer une législation draconienne, à intensifier la répression et à fouler aux pieds sans scrupules les droits et les aspirations de sa population non blanche. Chaque jour qui passe nous apporte le récit de nouveaux actes de répression, comme l'emprisonnement de syndicalistes et d'activistes, la torture, la mort en détention et la condamnation à la peine capitale des vaillants combattants de la liberté. La politique diabolique du régime raciste de Pretoria, qui consiste à créer des bantoustans sous le couvert du *Bantu Homelands Citizenship Act* de 1970, est destinée à déposséder encore davantage la majorité africaine de ses droits inaliénables et à la priver de sa citoyenneté. Cinq millions de personnes ont ainsi été déracinées afin de créer des enclaves raciales destinées à servir les visées raciales d'une minorité. Jamais, dans l'histoire contemporaine, si peu de personnes en ont opprimé autant pendant si longtemps.

144. Le régime de Pretoria, non content d'opprimer de façon si inhumaine les Sud-Africains eux-mêmes, a étendu ses activités de subversion et d'agression à l'étranger. Non seulement il persiste dans son occupation illégale de la Namibie dont il entrave les efforts

pour parvenir à l'indépendance, mais il impose sa politique répressive au peuple de ce territoire. Il a recouru, encore et encore, à des agressions flagrantes contre l'Angola, de même qu'il n'a cessé de s'efforcer de déstabiliser d'autres Etats souverains voisins tels que le Mozambique, le Zimbabwe et le Lesotho. Il s'est livré à des actes de terrorisme contre ceux qui ont relevé la tête pour lutter pour la liberté et la dignité.

145. Il y a peu de temps, Pretoria devait essayer de parachever la déstabilisation de la région en se livrant à une tentative de subversion armée contre les Seychelles. Cette tentative, nous le savons, a échoué. Les membres de la communauté internationale qui ont appuyé de façon déguisée et accepté la politique raciste, répressive et agressive de l'Afrique du Sud s'imaginent-ils que les autres nations vont se taire ? Certainement pas. Qu'il me soit permis de dire ici sans équivoque que la patience de la communauté internationale est à bout. Nous n'avons que trop longtemps toléré le défi lancé à la communauté internationale par l'Afrique du Sud. Nous n'avons que trop longtemps attendu avec espoir que l'Afrique du Sud fasse enfin preuve de réalisme et de bon sens.

146. Aujourd'hui, la politique de l'Afrique du Sud humilie sa propre population et menace la paix et la stabilité de la région. Nous qui sommes épris de paix, si nous ne nous faisons pas entendre maintenant, demain l'Afrique du Sud sera une menace pour la paix du monde. Aujourd'hui, elle s'efforce de perpétuer son régime d'*apartheid* en Namibie et au sein même de l'Afrique du Sud en essayant de donner un semblant de légitimité à des institutions politiques fantoches. Ce faisant, il se pourrait bien qu'elle ne trompe personne qu'elle-même.

147. Aucun régime au monde, si fort qu'il soit sur le plan militaire, ne saurait survivre longtemps sans appui populaire et face à l'opposition inlassable de la population, et l'histoire le montre à l'évidence. Il n'est pas concevable que des régimes racistes successifs aient pu subsister si longtemps sans l'assistance et la collusion de leurs amis et de ceux qui leur veulent du bien. Cette aide — à la fois ouverte et clandestine — a été politique, économique et militaire; elle s'est même manifestée dans le domaine nucléaire.

148. Malgré leur désapprobation affichée de la politique d'*apartheid*, les supporters de l'Afrique du Sud sont, à notre sens, coupables de donner indirectement au régime de Pretoria un appui moral, ou plutôt immoral. Que conclure d'autre quand le Conseil de sécurité est empêché, par l'action de quelques Etats, d'imposer des sanctions globales contre le régime raciste ? Comment peut-on autrement expliquer la fourniture constante d'armes et de technologie militaire à l'Afrique du Sud malgré l'existence d'un embargo sur les armes à l'encontre de ce pays ? Comment l'Afrique du Sud a-t-elle pu acquérir le potentiel nucléaire, qui rend plus dangereuse encore une situation déjà si précaire ? Pourquoi tant de sociétés transnationales continuent-elles à piller les ressources de la Namibie grâce à leurs transactions avec l'Afrique du Sud ?

149. Il ne faut pas aller chercher bien loin les réponses à toutes ces questions. De toute évidence, l'Afrique du Sud a des protecteurs puissants et bienveillants

qui lui permettent de persister dans son intransigeance et son déni de toutes les valeurs humaines.

150. Il y a moins d'une semaine, le FMI a approuvé un prêt de 1,1 milliard de dollars à l'Afrique du Sud. Ce faisant, il a passé outre l'appel de la vaste majorité des nations à l'Assemblée. Nous ne pouvons qu'exprimer notre profonde déception devant cette décision qui ne peut qu'encourager Pretoria à mépriser ceux qui pensent qu'isoler l'Afrique du Sud et l'affaiblir économiquement sont les seuls moyens de l'amener à se conformer à la volonté de la communauté internationale. Comme on le dit dans une étude qui, chose étrange, n'a pas été publiée bien que cela ait été demandé par le Comité spécial de la décolonisation, les tirages de l'Afrique du Sud sur le FMI entre 1975 et 1977 lui ont permis principalement de faire face à l'augmentation de ses dépenses militaires. Pourquoi ce rapport n'a-t-il pas été publié ? C'est un mystère. Le dernier emprunt permettrait d'augmenter les dépenses militaires de l'Afrique du Sud pour la période allant de 1980 à 1982. Ceux qui ont leur mot à dire au FMI devraient comprendre que voter en faveur de ce prêt ne peut en aucun cas contribuer à promouvoir la stabilité, mais plutôt à donner le champ libre à la répression, à la subversion et à l'agression.

151. L'Inde s'est élevée contre l'*apartheid* bien avant que mon pays se libère du joug colonial. Le Mahatma Gandhi, père de ma nation, a été le premier à lever l'étendard de la révolte contre l'injustice et l'oppression en Afrique du Sud, bien avant que certains d'entre nous soient même nés. Le Gouvernement et le peuple de l'Inde se sont toujours fermement opposés à toutes les formes de racisme, de discrimination raciale et d'*apartheid*. C'est à l'initiative de l'Inde que la question du racisme en Afrique du Sud a pour la première fois été inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, en 1946. C'est l'Inde qui a été parmi les premiers pays à imposer volontairement des sanctions économiques et diplomatiques globales à l'encontre du régime de Pretoria, deux décennies avant la résolution d'octobre 1968 des Nations Unies.

152. Nous avons coupé tous les liens diplomatiques, économiques, commerciaux, culturels et sportifs avec le régime de Pretoria. L'Inde a également adhéré à la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'*apartheid*. Nous avons toujours appuyé la lutte juste et héroïque du peuple d'Afrique du Sud. Il n'y a pas très longtemps, mon gouvernement a décerné le Jawaharlal Nehru Award for International Understanding à Nelson Mandela. L'autre jour, le Premier Ministre, Mme Indira Gandhi, a déclaré à Maputo :

“Le régime [d'Afrique du Sud] est un vestige d'un système colonial dépassé... Nous partageons les angoisses des Noirs et des autres personnes de couleur qui souffrent en Afrique du Sud. Nous partageons leur foi en la victoire finale... Le Zimbabwe est maintenant libre. La Namibie le sera aussi et l'Afrique du Sud elle-même, dans un avenir qui n'est pas si lointain, sera libérée de l'oppression et pourra donner leur chance aux peuples de toutes les races. Je salue les héroïques combattants de la liberté d'Afrique du Sud...”

153. L'un des plus grands poètes de mon pays, Rabindranath Tagore, a dit que la seule chose qui soit constante dans la vie c'est le changement. Je le réaffirme pour ceux qui s'efforcent de s'opposer à la logique inexorable de cette pensée. Pour ceux qui résistent au changement ou tentent d'inverser le cours de l'histoire, le changement arrivera et avec lui la vengeance. Combien de temps encore le régime répressif pourra-t-il perpétuer le système abhorré de l'*apartheid* ? Pendant combien de temps encore des êtres humains seront-ils privés de leur dignité et de leur honneur ? Pendant combien de temps encore les Nations Unies pourront-elles assister impuissantes à cette profanation de l'humanité ? Pendant

combien de temps encore Pretoria pourra-t-il ignorer les signes menaçants inscrits en grand ? Je suis convaincu que nous n'aurons plus longtemps à attendre pour le savoir.

La séance est levée à 13 h 10.

NOTE

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément n° 22, sect. III, par. 301 et 302.